



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 février 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beaugard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

15-02-2017

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Gilles Ducharme  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2017;
7. Réalisation complète de l'objet du règlement 302-2016 à coût moindre (correction du montant);
8. Mise à jour des mesures d'urgence – Adoption du schéma d'alerte;
9. Approbation de la liste de destruction des archives;
10. Liste des comptes;
11. Divers :
  - 11.1. Message à la population au sujet du règlement régissant l'utilisation d'une boîte de camion ou d'une semi-remorque fermée à titre de bâtiment accessoire;
  - 11.2. Programmation de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) modifiée;
  - 11.3. Contribution annuelle aux Loisirs de Roxton Falls pour l'année 2017;

11.4. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2016 –  
Demande de contribution financière;

11.5. Subvention « Programme d'aide à l'entretien du réseau  
routier local »- Confirmation de l'utilisation pour l'année  
2016;

12. Rapport des comités;

13. Correspondance;

14. Questions de l'assemblée;

15. Levée de l'assemblée.

16-02-2017

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du  
procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que  
rédigé.

Adoptée

17-02-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du  
rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de  
l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

18-02-2017

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du  
rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de  
l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

19-02-2017

6. **Appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE comme à chaque année de l'abat-poussière sera  
épanché sur les chemins de gravier et que le produit utilisé sera du  
chlorure de calcium liquide 35 %;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, tout achat de fourniture de plus de 25 000\$ doit être fait au moyen de soumissions par invitation envoyées auprès d'au moins 2 fournisseurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer des invitations à soumissionner aux fournisseurs.

Les soumissions devront être déposées au bureau municipal au plus tard mardi le 22 février 2017 à 11 h 00 et seront ouvertes le même jour à la même heure.

Adoptée

20-02-2017

8. **Mise à jour des mesures d'urgence – Adoption du schéma d'alerte**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de notre plan de mesures d'urgence, l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) doit être mis à jour;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes suivantes pour établir un nouvel organigramme :

Maire :	Stéphane Beauchemin
Substitut :	Bernard Bédard
Coordonnateur adjoint	Caroline Choquette Stéphane Beauchemin
Services techniques :	Richard Blanchette Éric Beauregard
Administration substitut	Caroline Choquette Nancy Légaré
Communication & médias :	Stéphane Beauchemin Bernard Bédard
Service aux sinistrés :	François Légaré Conrad Daviau

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au ministère de la sécurité civile.

Adoptée

21-02-2017

9. **Approbation de la liste de destruction des archives**

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Boisvert, archiviste, a produit la liste de destruction des archives de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste de destruction des archives tel que présentée.

Adoptée

22-02-2017

10. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 83 888.62 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

23-02-2017

11.1 **Message à la population au sujet du règlement régissant l'utilisation d'une boîte de camion ou d'une semi-remorque fermée à titre de bâtiment accessoire**

Il est proposé par M. M. Gilles Ducharme Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de distribuer à la population un document informant la population au sujet du règlement régissant l'utilisation d'une boîte de camion ou d'une semi-remorque fermée à titre de bâtiment accessoire. Qu'à l'été 2017, l'inspecteur en bâtiments fera un recensement des boîtes de camion ou semi-remorque fermée à titre de bâtiment accessoire. Que les propriétaires qui ne respecteront pas la réglementation en vigueur devront se conformer.

Adoptée

24-02-2017

11.2 **Programmation de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) modifiée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux modifiée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

25-02-2017

11.3 **Contribution annuelle aux Loisirs de Roxton Falls pour l'année 2017**

Il est proposé par M. Bernard Bédard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de la contribution annuelle pour l'année 2017 aux Loisirs de Roxton Falls au montant de 17 500\$.

Adoptée

26-02-2017

11.4 **Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2016 – Demande de contribution financière**

CONSIDÉRANT QU'une soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2016 sera organisée le 29 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de la soirée demande une contribution financière de 200 \$ à chacune des municipalités (Canton et Village);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière au montant de 200 \$ au Comité de la soirée des bénévoles.

Adoptée

27-02-2017

11.5 **Subvention « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »- Confirmation de l'utilisation pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 178 376 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes

locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vise à confirmer l'utilisation de cette aide financière;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton atteste avoir dépensé la somme 222 282\$ pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

13. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

28-02-2017

15. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 00.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.